

Conformément à la réglementation, les enfants de maternelle et de primaire sont remis directement à leurs parents ou aux personnes nommément désignées par eux, par écrit, et présentées si besoin, à la demande du directeur.

Afin d'assurer la sécurité des élèves, vous devez nous indiquer les noms des personnes habilitées à prendre votre enfant à la sortie.

Je (nous), soussigné(e) (s) .....

responsable(s) légal(aux) de l'enfant .....

autorise(-ons)

mon(notre) enfant à sortir seul de l'école (en primaire uniquement)

les personnes suivantes à prendre mon(notre) enfant à la sortie :

Nom	Lien de parenté (mamy, nourrice, etc.)	Téléphone portable
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Signature du/des responsable(s) légal(aux)